

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 15 JANVIER 2009

Eclairage public : lotissement Les Sources.

Le Maire rappelle au Conseil Municipal les travaux d'éclairage public à réaliser au lotissement « Les Sources ».

La commission d'appel d'offre s'est réunie le 13 janvier 2009 pour analyser les différentes propositions reçues par la mairie. L'offre retenue est celle de l'entreprise BNC Electricité d'un montant de 14 768.73 euros HT (soit 17 663.40 €TTC), qui est la moins disante.

Assainissement général – Contrôle d'étanchéité des réseaux.

Le Maire rappelle au Conseil Municipal qu'il faut réaliser un contrôle de l'étanchéité des réseaux de collecte de l'assainissement général.

La commission d'appel d'offre s'est réunie le 13 janvier 2009 pour analyser les différentes propositions reçues par la mairie. L'offre retenue est celle de l'entreprise AVS d'un montant de 8 977.00 euros HT (soit 10 736.49 €TTC), qui est la moins disante.

PAE « Les Drussières » - Création d'un chemin de secours.

Le Maire rappelle au Conseil Municipal qu'il faut réaliser une issue de secours pour le lotissement des Drussières.

La commission d'appel d'offre s'est réunie le 13 janvier 2009 pour analyser les différentes propositions reçues par la mairie. L'offre retenue est celle de l'entreprise BRUN TP d'un montant de 17 008.00 euros HT (soit 20 341.57 €TTC), qui est la moins disante.

PAE « Les Drussières » - Elagage et débroussaillage des parcelles.

Le Maire rappelle au Conseil Municipal qu'il faut réaliser des travaux d'élagage et de débroussaillage au lotissement des Drussières.

La commission d'appel d'offre s'est réunie le 13 janvier 2009 pour analyser les différentes propositions reçues par la mairie. L'offre retenue est celle de l'entreprise Provence Elagage et Jardin d'un montant de 0.30 euros HT du m², qui est la moins disante.

Réalisation d'un emprunt d'un montant de 165 000 euros auprès de la Caisse d'Epargne LOIRE DRÔME ARDECHE.

Le Conseil Municipal, décide de contracter un emprunt auprès de la caisse d'épargne LOIRE DROME ARDECHE et aux conditions de cet établissement, pour un montant de 165 000 euros, destiné à financer les travaux de la PAE « Les Drussières », dans l'attente de la vente des lots.

Réalisation d'un emprunt d'un montant de 200 000 euros auprès de la Caisse d'Épargne LOIRE DRÔME ARDECHE.

Le Conseil Municipal décide de faire un emprunt auprès de la caisse d'épargne LOIRE DROME ARDECHE et aux conditions de cet établissement, de 200 000 euros, destiné à financer les travaux du lotissement « Les Sources », dans l'attente de la vente des lots. Aux mêmes conditions qu'au paragraphe précédent

Redevances pour pollution et pour modernisation des réseaux de collecte – Augmentation des tarifs

Le Maire fait lecture d'un courrier de l'Agence de l'Eau reçu le 24/10/2008, concernant les redevances pour pollution et pour modernisation des réseaux de collecte.

Il explique que l'Agence de l'Eau a augmenté le montant des taxes au m³ d'eau pour l'année 2009. Les montants à appliquer sont les suivants :

- Redevance pollution domestique : 0.076 €/m³.
- Redevance modernisation des réseaux : 0.052 €/m³.

Actualisation des statuts du Syndicat Départemental d'Energies de la Drôme.

Monsieur le Maire donne lecture du courrier de M. le Président du Syndicat Départemental d'Energies de la Drôme, reçu le 16 décembre 2008, relative à l'actualisation des statuts du Syndicat, dont la commune est membre. Elle permettra au Syndicat de mieux répondre aux attentes des collectivités drômoises en matière d'efficacité et de diversification énergétique, en adéquation avec les objectifs de Grenelle de l'environnement.

La principale évolution concerne l'instauration d'une compétence optionnelle dans le domaine des réseaux de distribution de chaleur alimentés majoritairement par des énergies renouvelables, en particulier le bois....

1. Plan communal de sauvegarde

Le Maire informe le Conseil Municipal que le 1^{er} adjoint de la commune, a terminé le plan communal de sauvegarde.

2. Système d'alerte VIAPPEL

Le Maire donne quelques explications concernant le fonctionnement du système d'alerte automatique de la commune.

3. Autorisation de signature – Charte avec la poste.

La poste demande que les adresses de la commune soient mises à jour et nommées correctement. Une charte de partenariat doit être mise en place pour une meilleure coopération entre les services de la poste et la Mairie.

Le Conseil Municipal, autorise le Maire à signer la charte avec la poste, en émettant une close de distribution du courrier, pendant une durée de un an avec les anciennes adresses, par les services de la poste (le temps que les nouvelles adresses se mettent en place).